Contrepoints, 19 août 2015

ANALYSE

La loi sur l’adaptation de la procédure pénale, ou la législation en catimini

Publié le 19 août 2015 dans Droit et justice

J'aime 58 Tweeter 20 Partager 6 g+1 6

Vingt-sept des 39 articles portant sur la loi d’adaptation de la procédure pénale française au droit européen ont été rejetés.

Par Roseline Letteron.

Le Conseil constitutionnel, dans une décision du 13 août 2015, a censuré vingt-sept des trente-neuf articles que comportait la loi portant adaptation de la procédure pénale au droit européen. Immédiatement, certains journaux ont glosé sur le *« cinglant désaveu infligé à Christiane Taubira »*, formule que l’on s’attendait à trouver dans *Le Figaro* mais qui figure dans *Le Monde*. Pour dépasser cette approche polémique, il convient d’étudier le texte d’origine.

.

Phoca PDF